Pratiques de la réalisation

CIN-2106

Plan de cours

Groupe 83101 | Automne 2026

Site de cours

Université Laval
Faculté des lettres et des sciences humaines
Département de littérature, théâtre et cinéma

Table des matières

À propos **1**
Modalités 1
Informations générales 1
Approche pédagogique 1
Objectifs d'apprentissage 2
Projets de création 2
Place du cours dans le programme 3
Enregistrement et diffusion des activités de formation 3
Appréciation des cours 4
Précision sur l'appréciation des cours 4
Calendrier institutionnel 4
Matériel **4**
Obligatoire 4
Équipements et réservation 4
Besoin d'aide? **5**
Coordonnées 5
Disponibilités 5
Droit à la déconnexion 5
Soutien technique 5
Prévenir les incivilités et le harcèlement 6
Contenu et activités **6**
Évaluations **7**
Participation aux discussions en classe et aux ateliers 8
Tournage dirigé 8
Participation à la création des projets de réalisation 9
Journal de bord et entrevue finale 9
Politiques et règlements **10**
Qualité de la langue 10
Règlement disciplinaire 10
Respect du droit d'auteur 10
Accommodements 10
Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle 11

Utilisation d'outils d'intelligence artificielle....11
Absence à une activité d'évaluation....11
Demande de révision de note....11
Modification au plan de cours durant la session....11
Médiagraphie....12
Ressources....12
Matériel supplémentaire....12
Références....12

À propos

Ce cours aborde les techniques liées à la pratique vidéographique et cinématographique, de même que les différents matériaux utilisés, afin de reproduire la charge émotionnelle et l'effet artistique dans une création au cinéma de type narratif. Des ateliers de travaux pratiques complètent le cours.

Modalités

Horaire et lieu du cours

Au besoin, retrouvez l'horaire et le lieu du cours dans **Capsule.**

Cours en présence

3 Crédits

Répartition hebdomadaire

3 h Cours
2 h Laboratoire ou travaux pratiques
4 h Travail personnel
9 h Total

Informations générales

Professeur : Éric Falardeau
Horaire : Jeudi 9h-11h50
Pavillon : Louis-Jacques Casault
Local : C1630
Modalité : En présence avec certaines conférences sur Zoom
Portail Zoom : https://ulaval.zoom.us/
Bureau : CSL-3445 (rendez-vous par courriel)
Courriels : **eric.falardeau@lit.ulaval.ca** *** Précisez CIN2106 dans l'objet du courriel
direction.cin@lit.ulaval.ca (direction du programme de cinéma)

Approche pédagogique

Cours à déroulement variable, le contenu de chaque semaine de *Pratiques de la réalisation* se développera selon les projets de tournage proposés par les étudiant.es. Puisque le but premier du cours est d'examiner les différentes techniques liées à la réalisation de films, le contenu de chaque semaine sera élaboré selon l'avancement de chaque projet.

L’enseignement se fera sous forme de cours magistraux, de conférences, de travaux pratiques et d'ateliers.

Objectifs d’apprentissage

Ce cours pratique a pour but d'inculquer des notions de travail collectif et d'organisation d'une équipe de tournage selon des normes professionnelles. Tous les aspects et les éléments de l'enseignement sont orientés vers la création de courts métrages par les étudiant.es.

Objectifs généraux du cours :

- Mise en pratique de diverses approches et techniques de réalisation cinématographique par le biais de tournage de courts métrages
- Développement de méthodes et d'aptitudes de travail collectif que nécessite un projet cinématographique.
- Incorporation du son synchrone dans les tournages et dans la postproduction

Objectifs spécifiques

- connaître le langage cinématographique,
- maîtriser, à travers la réalisation de films et d'autres exercices pratiques, les outils et les exigences de l'écriture filmique et de la création cinématographique;
- penser l'intégration de la culture numérique au cinéma (interface, modularité, interactivité, réseautage);
- appliquer les techniques numériques au cinéma (tournage, montage non linéaire, effets spéciaux, 3D);
- veiller au développement durable au terme de la représentation filmique et dans l'exercice des fonctions de créatrice, de créateur, de chercheuse ou de chercheur.

Projets de création

Les projets de films proposés par les étudiants peuvent avoir une durée maximale de 15 minutes. Il n'y a pas de durée minimale.

Le contenu et le genre sont libres. Il peut s'agir de films de fiction, documentaire, expérimental ou hybride. Notez que les projets peuvent contenir de courtes séquences d'animation, mais les films qui reposent essentiellement sur des techniques d'animation ne sont pas appropriés pour ce cours.

Pour la répartition des ressources, les projets seront séparés en deux catégories, légers ou lourds.
- Les projets légers sont ceux qui se réalisent en équipes de tournage de une (1) à trois (3) personnes.
- Les projets lourds sont ceux qui nécessitent des équipes de tournage de quatre (4) personnes ou plus.
- Les postes de postproduction ne sont pas comptés dans ces totaux.

Les projets lourds doivent pouvoir se tourner en un maximum de trois jours consécutifs. Les projets légers doivent se tourner en un maximum de quatre jours qui peuvent être discontinus. Il est néanmoins recommandé de regrouper les journées de tournage le plus possible.

Pour l'année 2026-2027, les ressources disponibles (équipements et personnel) nous permettent d'accepter jusqu'à cinq (5) projets lourds. Si plus de 5 projets lourds sont proposés, il faudra faire une sélection. Un jury composé d'enseignants du programme sera alors formé pour faire la sélection.

Pour l'année 2026-2027, il n'y a pas de limite quant au nombre de projets légers. Ils doivent néanmoins être approuvés par l'enseignant, comme les projets lourds.

Les tournages peuvent se dérouler à tout moment durant la session, selon un horaire à élaborer avec l'enseignant et le technicien en travaux pratiques (Louis Blackburn), mais doivent être terminés au plus tard le 1er décembre.

Chaque film doit être rendu au moins à l'étape de l'assemblage / premier montage pour la présentation en classe de fin de session. Les réalisateurs.trices dont les projets n'auraient pas été retenus en tant que tournage lourd peuvent les restructurer pour les proposer en formule légère. L'enseignant et le TTER jugeront de la faisabilité de la nouvelle proposition légère et devront l'approuver avant qu'elle ne puisse procéder.

Les propositions de tournages lourds doivent être soumis au cours du 11 septembre.
Les propositions de tournages légers peuvent être soumis jusqu'au 26 septembre.

Exigences minimales de participation aux projets pour réussir le cours
La participation minimale doit correspondre à l'une des trois options suivantes:
1 - la réalisation d'un (1) projet lourd ;
2 - la réalisation d'un projet léger et une particpation en tant que membre de l'équipe de production ou de postproduction à au moins un (1) projet lourd ;
3 - la participation, en tant que membre de l'équipe de production/postproduction, à au moins trois (3) projets, dont au moins un projet lourd ET au moins un projet en production (tournage).

Ce sont des seuils minimums à atteindre. Un.e étudiant.e peut choisir d'en faire plus et de participer à plus de projets.Il est possible de cumuler plusieurs postes sur un même film, ainsi que d'occuper des postes différents sur des projets différents.Les étudiant.es qui réalisent un court métrage peuvent aussi travailler à la technique sur d'autres productions.

Il n'y a pas de quantité maximale de projets sur lesquels un.e étudiant.e peut travailler.

Formation des équipesLes réalisateurs.trices devront d'abord chercher à combler les postes de leurs équipes avec des étudiant.es de la classe. Si des postes restent vacants, il sera possible de les combler avec des personnes en provenance de l'extérieur de la classe et même de l'université.

Place du cours dans le programme

Préalables
CIN-1000 ET **CIN-1002** ET **CIN-1109** ET Crédits exigés : 15

Enregistrement et diffusion des activités de formation

Dans le cadre de ce cours, aucune activité d'enseignement-apprentissage ne sera enregistrée.

Appréciation des cours

En conformité avec la **Politique de valorisation de l'enseignement**, il est possible que ce cours fasse l'objet d'une appréciation. Si tel est le cas, une invitation à remplir un questionnaire en ligne sera acheminée à toutes les personnes étudiantes qui y sont inscrites. La liste complète des tâches d'appréciation peut être consultée sur la page **Appréciation des cours** dans monPortail.

Précision sur l'appréciation des cours

Si le cours fait l'objet d'une appréciation visée par la section précédente, la personne enseignante ne recevra en aucun cas de rapport avant la remise des notes finales.
Par ailleurs, si les commentaires ne sont pas signés, l'identité des personnes étudiantes partageant ces appréciations n'est pas révélée auprès de la personne enseignante ; il demeure important que les avis et opinions soient partagés dans un état d'esprit constructif et bienveillant.

Calendrier institutionnel

Calendrier institutionnel
8 septembre – Fin de la période de modification du choix de cours.
14 septembre – Abandon de cours à horaire régulier avec remboursement des droits de scolarité et autres frais pour la session d'automne 2026.
9 novembre – Abandon de cours sans mention d'échec et sans remboursement des droits de scolarité et autres frais pour la session d'automne 2026.

Matériel

Obligatoire

Stockage: Les réalisateurs et réalisatrices des projets devront se procurer un SSD pour le stockage de leurs données. Vous devrez aussi faire la sauvegarde de vos documents sur un disque dur externe.
Salles de montage et studios : Dans les studios et salles de montage, on ne garde pas ses bottes ou chaussures d'extérieurs. Possibilité de louer des casiers et d'y entreposer vos chaussures d'extérieur.

Équipements et réservation

Louis Blackburn
CSL-0602
T 418 656-2131, poste 409319
louis.blackburn@flsh.ulaval.ca

Besoin d'aide?

Coordonnées

Professeur : Éric Falardeau
Horaire : Jeudi 9h-11h50
Pavillon : Louis-Jacques Casault
Local : C1630
Modalité : En présence avec certaines conférences sur Zoom
Portail Zoom : https://ulaval.zoom.us/
Bureau : CSL-3445 (rendez-vous par courriel)
Courriels : **eric.falardeau@lit.ulaval.ca** *** Précisez CIN2106 dans l'objet du courriel
direction.cin@lit.ulaval.ca (direction du programme de cinéma)

Disponibilités

Selon les besoins, du lundi au vendredi.

Droit à la déconnexion

L'Université reconnaît le droit à la déconnexion des membres du corps professoral et des autres membres du personnel enseignant. Cela signifie que ces personnes ne sont pas tenues de consulter les messages qui leur sont envoyés (courriel, boîte vocale, message dans un forum, etc.) pendant les soirs, fins de semaine, jours fériés et vacances. La personne qui aura envoyé un message durant ces périodes devra donc s'attendre à recevoir une réponse dans un délai raisonnable, calculé à partir de la reprise des heures normales de travail.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248
aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :
418-656-2131 poste 405222
418-656-5222

Informations techniques importantes

- **Équipez-vous pour réussir**
- **Accéder à l'horaire du CSTIP**
- **Liste des navigateurs supportés et avis important sur les appareils mobiles**

- **ISL Online** est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.
- Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

- **Microsoft Teams ULaval**
- **Zoom ULaval**

Prévenir les incivilités et le harcèlement

L'Université reconnaît qu'il est de sa responsabilité d'offrir à sa communauté un environnement d'études, de travail et de prestation de services sain et sécuritaire, exempt de violence à caractère sexuel, y compris de harcèlement sexuel, où chaque personne a droit au respect, à la dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique.
N'hésitez pas à consulter les ressources développées par le **Bureau du respect de la personne**, où vous pourrez également avoir recours à des services neutres et confidentiels.

Contenu et activités

SEMAINE 01 : 3 septembre 2026
Introduction, présentation du syllabus et des ressources, fonctionnement du cours.

SEMAINE 2 : 10 septembre 2026
Pré-production, métiers et organigramme, séances de pitch, dépôt des projets, remise du document "objectifs", présentation du site et des ateliers techniques.

REMISE DES DOSSIERS DE PROJET : 11 septembre 17h MAXIMUM

COURS 03 : 17 septembre 2026
Annonce des projets lourds sélectionnés, formation des équipes, pré-production, dépouillement, découpage, budget, scénarimage, notes d'intention. Ateliers caméras Komodo et Ursa.

COURS 04 : 24 septembre 2026
Atelier de mise en scène et de direction d'acteur, casting, repérage. Atelier prise de son.

COURS 05 : 1er octobre 2026
Préparation tournage dirigé, éthique de plateau, production

TOURNAGE DIRIGÉ (3 JOURS) : 2 au 5 octobre 2026
1e projet : le tournage dirigé. Tou.te.s les étudiant.es doivent participer à un premier tournage collectif. L'enseignant proposera le scénario et assignera chaque étudiant.e à un poste dans l'équipe. Le réalisateur ou la réalisatrice du tournage dirigé sera dispensé.e de l'obligation de travailler sur les autres projets de la classe et pourra se concentrer sur la postproduction du film tourné.

COURS 06 : 8 octobre 2026
Atelier direction photo / super 8mm

COURS 07 : 15 octobre 2026
Préparation des tournages (projets lourds)

COURS 08 : 22 octobre 2026
Préparation des tournages (projets lourds)

COURS 09 : 29 octobre 2026
Semaine de lecture

COURS 10 : 5 novembre 2026
Post-production

COURS 11 : 12 novembre 2026
Visite Spirafilm et Bande Vidéo

COURS 12 : 19 novembre 2026
Conférencière invitée : coordination d'intimité

COURS 13 : 26 novembre 2026
Conférencier.ère invité.e : cinéaste (à confirmer)

COURS 14 : 3 décembre 2026
Tou.te.s les étudiant.es doivent prévoir une rencontre d'une quinzaine de minutes avec l'enseignant dans la semaine du 3 décembre. L'horaire exact de ces rencontres est à déterminer en classe.

COURS 15 : 10 décembre 2026
Tous les films doivent être présentés en classe, au moins à l'étape du premier montage, au plus tard au dernier cours de la session. Les étudiant.es n'ayant pas réalisé de films sont attendus au visionnement pour participer à la discussion sur les films finaux.

Évaluations

Titre	Mode de travail	Date	Pondération
Participation aux discussions en classe et aux ateliers	Individuel	Tout au long de la formation	15 %
Tournage dirigé	Individuel	À déterminer	30 %
Participation à la création des projets de réalisation	Individuel	Tout au long de la formation	40 %
Journal de bord et entrevue finale	Individuel	Tout au long de la formation	15 %

Politiques et règlements applicables aux évaluations

Consultez la page **Politiques et règlements** pour prendre connaissance des politiques et règlements applicables aux évaluations.

Participation aux discussions en classe et aux ateliers

Pondération	Mode de travail	Date
15 %	Individuel	Tout au long de la formation

Méthodes d'évaluation

Évaluation par la personne enseignante	100%

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée
L'utilisation de systèmes d'IA n'est pas autorisée dans cette évaluation, car elle nuirait à l'évaluation de votre réelle atteinte des objectifs du cours.

Tournage dirigé

Pondération	Mode de travail	Date
30 %	Individuel	À déterminer

Méthodes d'évaluation

Évaluation par la personne enseignante	100%

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée
L'utilisation de systèmes d'IA n'est pas autorisée dans cette évaluation, car elle nuirait à l'évaluation de votre réelle atteinte des objectifs du cours.

Participation à la création des projets de réalisation

Pondération	Mode de travail	Date
40 %	Individuel	Tout au long de la formation

Méthodes d'évaluation

Évaluation par la personne enseignante	100%

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée
L'utilisation de systèmes d'IA n'est pas autorisée dans cette évaluation, car elle nuirait à l'évaluation de votre réelle atteinte des objectifs du cours.

Journal de bord et entrevue finale

Pondération	Mode de travail	Date
15 %	Individuel	Tout au long de la formation

Méthodes d'évaluation

Évaluation par la personne enseignante	100%

Utilisation de l'intelligence artificielle

Non autorisée
L'utilisation de systèmes d'IA n'est pas autorisée dans cette évaluation, car elle nuirait à l'évaluation de votre réelle atteinte des objectifs du cours.

Politiques et règlements

Qualité de la langue

Le Département de littérature, théâtre et cinéma s'est doté d'une politique de la correction de la langue qui tient compte tant de la politique facultaire en matière de consolidation de la connaissance générale du français au premier cycle que du Règlement du 1er cycle et des dispositions adoptées par le Conseil universitaire sur la consolidation de la connaissance générale de la langue et de l'acquisition de la connaissance du français de niveau universitaire. Consultez la **Politique de l'évaluation des études, des travaux et de la correction de la langue** pour plus de détails.
L'usage de la nouvelle orthographe est permis à condition que la personne étudiante l'ait dûment signalé dans son travail, sans quoi les graphies jusque-là considérées comme incorrectes seront pénalisées.

Règlement disciplinaire

Les personnes étudiantes ont la responsabilité de prendre connaissance du **Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval**, afin de le respecter et de s'y conformer. Le Règlement disciplinaire présente notamment les infractions relatives aux études (plagiat, aide non autorisée, etc.) et les infractions relatives au bon ordre (troubler la paix, recel, etc.). Il présente également les sanctions applicables, ainsi que le processus disciplinaire. La page **Règles disciplinaires de l'Université** peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet.

Respect du droit d'auteur

Au moment d'utiliser, de reproduire ou de communiquer des œuvres qui ne leur appartiennent pas, les personnes étudiantes doivent respecter le droit d'auteur et éviter de plagier. La référence complète de toutes les sources utilisées dans un document ou un travail est obligatoire. La page **Vous êtes étudiants** du Bureau du droit d'auteur peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet. L'utilisation d'outils d'IA générative doit aussi toujours se faire en respectant le droit d'auteur. Les contenus déposés dans un site de cours sont généralement protégés par le droit d'auteur. Il est interdit de les fournir à un outil d'IA générative sans l'autorisation de la personne enseignante ou de la personne titulaire du droit d'auteur. La page **Intelligence artificielle** du Bureau du droit d'auteur peut être consultée pour plus d'informations à ce sujet. La section **Plagiat et autres infractions relatives aux études** propose aussi des ressources permettant de comprendre et d'identifier le plagiat, afin de prévenir d'éventuelles infractions au **Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes**.

Accommodements

Les mesures d'accommodement s'appuient sur la **Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval**. Pour en bénéficier lors des cours ou des examens, il est nécessaire de **prendre un rendez-vous** avec une personne conseillère spécialisée en situation de handicap du Centre d'aide à la communauté étudiante. La documentation qui démontre que vous êtes en situation de handicap ou un certificat qui atteste votre diagnostic est requis pour la prise de rendez-vous.
Activation des accommodements et dates limites

Aucune activation ne se fait automatiquement. Les mesures autorisées doivent être activées par la personne étudiante sur la page **Accommodement** de monPortail, et ce, à chaque session et pour chaque cours.

- Mesures obtenues dès le début de session : activation dans les deux premières semaines.
- Mesures obtenues en cours de session : activation dans la semaine suivant l'autorisation.

Les mesures doivent être activées au moins une semaine avant un examen, sinon elles pourraient être refusées.

Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle

L'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle à l'Université Laval doit se faire en cohérence avec les **Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage**.
Notamment, les personnes étudiantes ont la responsabilité de consulter et de respecter les consignes et modalités des évaluations en ce qui a trait à l'utilisation de systèmes d'IA et, le cas échéant, à la manière de déclarer cette utilisation. En cas d'ambiguïté, elles ont la responsabilité de questionner la personne responsable du cours à ce sujet avant la ou les évaluations concernées.
L'utilisation de systèmes d'IA générative ne peut se substituer à l'engagement et aux efforts des étudiants et des étudiantes dans ce cours.

Utilisation d'outils d'intelligence artificielle

Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser des systèmes d'intelligence artificielle (IA) dans ce cours. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre de ce cours, l'utilisation de systèmes d'IA est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Absence à une activité d'évaluation

Toute absence non justifiée à une évaluation se verra automatiquement pénalisée par un échec.

Demande de révision de note

Procédure de révision de notre (CADEUL) : **Révision de note**

Modification au plan de cours durant la session

Ainsi qu'en dispose l'article 2.39 du Règlement des études, le présent plan de cours doit être fourni dès la première activité du cours, afin de devenir un « engagement réciproque » entre la ou le membre du corps professoral ou du personnel enseignant et les personnes étudiantes. Par ailleurs, « à moins de circonstances exceptionnelles, pour apporter toute modification au calendrier des activités ou aux modalités d'évaluation pendant la session, le consentement unanime des personnes étudiantes inscrites au cours et de la ou du membre du corps professoral ou du personnel enseignant est nécessaire.

Médiagraphie

Ressources

Ressources techniques du programme de cinéma
Vous trouverez sur ce site la liste des équipements disponibles, les tutoriels sur leur utilisation et autre documentation technique pouvant vous être utile à la préparation ou à la réalisation de vos projets.
https://www.cinema.flsh.ulaval.ca/

Bibliothèque
Un espace qui présente les nombreux documents, sources d'information et ressources électroniques en études cinématographiques de la Bibliothèque :
https://www.bibl.ulaval.ca/explorer-par-discipline/etudes-cinematographiques

Matériel supplémentaire

Tout part de là : Scénarios du Québec
Écrits de cinéastes : textes, entrevues et leçons de cinéastes

Références

Carrière, Bruno (sous la direction de), *Métier réalisation*, Montréal, Les 400 coups, 2006.
Collectif, *Produire? D'une idée à l'écran - un guide*, Montréal, publié par la SODEC et l'INIS, 2009.
Côté, Denis, *Denis Côté : Cahier Critique. 1999-2005,* Montréal : Panorama-Cinéma, Le Panoptique 1, 2022.
Émond, Bernard, *Il y a trop d'images : Textes épars*, 1993-2010, Montréal : Lux Éditeur, 2011.
Eszterhas, Joe. *À la conquête d'Hollywood. Le guide du scénariste qui valait un milliard,* Bordeaux : Capricci, 2014.
Fontaine-Rousseau, Alexandre (sous la dir. de), "Patentez votre cinéma ! Éloge des films artisanaux", dossier publié dans *24 images*, no, 218, mars 2026.
Groulx, Gilles, « Propos sur la scénarisation », *Nouvelles «vues» sur le cinéma québécois,* no 6, Automne 2006(1975).
Jaglom, Harry, *My Lunches with Orson: Conversations between Henry Jaglom and Orson Welles*, New York : Picador, 2014.
Katz, Steve D., *Film Directing: Shot by Shot - 25th Anniversary Edition: Visualizing from Concept to Screen*, New York, Michael Wiese Productions, 2019.
Kaufman, Lloyd with Haaga, Trent, *Make Your Own Damn Movie – Secrets of a Renegade Director*, New York : St-Martin's Griffin, 2003.
Lanctôt, Micheline, *Lettres à une jeune cinéaste*, Trois-Pistole : VLB Éditeur, 2015.
Lumet, Sindey, *Faire un film,* Bordeaux : Capricci, 2016.
Rabiger, Michael et Mick Hurbis-Cherrier, *Directing: Film Techniques and Aesthetics*, New York, Routledge, 2020.
Rodriguez, Robert, *Rebel Without a Crew*, New York : Plume Book, 1996.
Rollin, Jean, *MoteurCoupez! Mémoires d'un cinéaste singulier,* Paris : Éditions Édite, 2008.
Ruer, Juliette et HAMEL, Jean, *Générique - les métiers derrière la création d'un film*, Montréal, Editions La Presse, 2010.
Stanislavski, Constantin, *La formation de l'acteur*, Paris, Perrin, 1992.

Tarkovski, Andrei, *Le temps scellé*, Paris : Éditions de l'Étoile / Cahiers du cinéma, coll. Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2004 (1989).
Tirard, Laurent, *Leçons de cinéma. Masterclass des plus grands réalisateurs*, Paris, Nouveau Monde, 2020.
Weston, Judith, *Directing Actors*, New York, Michael Wise Productions, 1996.